

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2012

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT SÉANCE**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 417

présenté par  
M. Eckert

à l'amendement n° 409 du Gouvernement

-----

### APRÈS L'ARTICLE 24

Au début de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« Par exception au premier alinéa, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.